
norme française

Panneaux de particules surfacés mélaminés

Détermination de la résistance à l'abrasion

E : Melamine faced particleboards — Determination of resistance to abrasion

D : Melaminbeschichtete Spanplatten — Bestimmung der Widerstandsfähigkeit gegen Abrieb

Norme française homologuée par décision du Directeur Général de l'afnor le 20 novembre 1992 pour prendre effet le 20 décembre 1992.

correspondance À la date de publication de la présente norme, il n'existe pas de norme européenne ni de norme internationale traitant du même sujet.

analyse Dans la série des normes relatives aux panneaux de particules surfacés mélaminés, la présente norme décrit la méthode d'essai permettant de déterminer la résistance à l'abrasion de ces panneaux.

descripteurs **Thésaurus International Technique** : panneau à base de bois, panneau de particules, résine mélamine, essai mécanique, détermination, résistance à l'abrasion.

modifications

corrections

Membres de la commission de normalisation

Président : M DEMANGE

Secrétaire : MME COTTENET — BNBA/CTBA

M	ALLIN	Ets ALLIN
M	AMBLARD	SOC ROL
M	BARRAY	SOC ISOROY
M	BECQUEREAU	SOC ROL
MME	BLACHET	AFNOR
M	BOUCHERON	ATOCHER
M	CHAUDOREILLE	UNIFA
M	CORRADETTI	SNEC
M	DE BOUTRAY	CASCO NOBEL FRANCE
M	DE LADONCHAMPS	Syndicat des panneaux à base de bois
M	DEMANGE	BNBA/CTBA
M	DENANCE	CTBA
M	DOLLINGER	SOC DEPALOR
M	LAVAL	Syndicat des producteurs de «Lamifiés» et de «Stratifiés décoratifs»
M	MICHEL	ARJOMARI
M	PREVOST	SOC FORMICA
M	STRAT	SOC POLYREY
M	RAVASSE	SOC ISOROY
M	TEYSSIER	SOC PANOXYL

1 Domaine d'application

La présente norme a pour objet de fixer une méthode de détermination de la résistance à l'abrasion des panneaux de particules surfacés mélaminés, définis dans la norme NF B 54-113.

2 Références normatives

Cette norme française comporte par référence datée ou non datée des dispositions d'autres publications. Ces références normatives sont citées aux endroits appropriés dans le texte et les publications sont énumérées ci-après. Pour les références datées, les amendements ou révisions ultérieurs de l'une quelconque de ces publications ne s'appliquent à cette norme française que s'ils y ont été incorporés par amendement ou révision. Pour les références non datées, la dernière édition de la publication à laquelle il est fait référence s'applique.

NF B 51-120 Panneaux à base de bois — Conditions générales d'essais.

NF B 54-113 Panneaux de particules surfacés mélaminés — Spécifications.

NF EN 438-2 Stratifiés décoratifs haute pression (HPL) — Plaques à base de résine thermodurcissables — Partie 2 : Détermination des caractéristiques.

ISO 6506 Matériaux métalliques — Essai de dureté — Essai Brinell.

3 Principe de la méthode

Vérification par examen visuel et, éventuellement, par pesée, du comportement à l'usure des panneaux soumis à une abrasion définie.

4 Prélèvement des éprouvettes

Le prélèvement et la découpe des éprouvettes doivent être effectués conformément à la norme NF B 51-120.

Les éprouvettes sont de forme carrée et ont pour dimensions 100 mm × 100 mm.

Il est prélevé quatre éprouvettes par panneau échantillon.

5 Appareillage

Abrasimètre type TABER, tel que décrit dans la norme NF EN 438-2, avec un papier abrasif de grain 180, étalonné sur plaques de zinc calibré (de dureté BRINELL 48 ± 2) (épaisseur maximale des éprouvettes 15 mm) (figure 1).

L'appareillage présenté en annexe est un exemple de modification de l'abrasimètre TABER du CEN pour tenir compte des épaisseurs des panneaux de particules surfacés mélaminés supérieures à 15 mm, il est également valable pour les épaisseurs inférieures (figures de l'annexe).

Balance précise à 1 mg.

Dispositif d'application et de levage des roues abrasives tel que chaque roue exerce une force de $(5,0 \pm 0,1)$ N sur l'éprouvette.

6 Conditionnement

Les éprouvettes doivent être stabilisées pendant 72 h dans un local ayant les mêmes conditions de température et d'humidité que celui où se réalise l'essai.